

## Comité technique central du 4 décembre 2015

### 1) Ratios de promotion

Nous vous avons déjà informé du report du comité technique central prévu initialement le 25 novembre, à la demande de certaines organisations syndicales qui tenaient congrès ce jour-là. Autant l'Administration a répondu favorablement en retenant la date du 4 décembre pour la tenue du Comité Technique Central, autant elle a maintenu celle du 25 novembre...

Savez-vous pourquoi elle a préféré maintenir la date du 25 novembre tout en sachant qu'il n'y aurait personne ? L'astuce était de constater l'absence de quorum, pour que le 4 décembre, en cas de vote unanime des organisations syndicales contre un projet, l'Administration n'aurait pas l'obligation de convoquer une nouvelle fois le Comité technique central, sur le point ayant fait l'objet du rejet unanime.

L'Administration parisienne était-elle donc certaine du vote négatif unanime sur la fixation des ratios de promotion, comme sur la délibération des emplois budgétaires 2016 ? Est-ce une technique pour écourter le temps du dialogue social ?

Or, depuis le 5 novembre, date à laquelle la Direction des ressources humaines avait formulé ses dernières propositions en matière de promotions, les organisations syndicales étaient disponibles pour poursuivre la négociation, si la volonté de faire progresser encore ce dossier avait toujours animé la Ville de Paris...

Mais pour négocier il faut être deux, la Ville de Paris n'était plus au rendez-vous.

Or, jamais les organisations syndicales n'ont conditionné leur venue à la table des négociations à la condition que l'Administration proposât un taux de 100%. La seule condition émise était que chaque réunion de négociation soit motivée par des propositions nouvelles et supplémentaires de la part de l'Administration.

La Ville de Paris s'est arrêtée dans ses propositions au 5 novembre 2015. La démarche syndicale unitaire avait pour objectif de faire progresser le nombre de promotions pour tous. Certes, nous donnons acte à la Ville qu'elle a tenu partiellement compte de nos propositions. Des efforts ont porté essentiellement sur les passages à l'échelle 4 et à l'échelle 5 de la catégorie C. Or, la réforme initiée par le Ministère de la Fonction Publique avec les organisations syndicales (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations – PPCR) va absorber dès 2017 les efforts « consentis » par la Ville sur la promotion à l'échelle 4 !

Par ailleurs, l'élévation de l'âge moyen dans les corps impose de prendre en compte la promotion à l'échelle 6 des collègues avant leur départ en retraite. Cette réalité ne semble pas être la priorité de l'Administration parisienne.

Il en est de même pour ce qui concerne les catégories B et A.

Face à ce constat, les organisations syndicales ont tenu à faire une déclaration intersyndicale unitaire dont vous pouvez prendre connaissance en cliquant sur ce lien :

- [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=794](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=794)

Dans son explication de vote, l'UCP a développé plusieurs arguments que vous trouverez en cliquant sur ce lien :

- [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=795](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=795)

## 2) Le Budget emplois 2016

L'UCP s'est prononcée contre ce projet de budget, après avoir développé l'analyse dont vous pouvez prendre connaissance en cliquant sur le lien suivant :

- [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=796](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=796)

## 3) La poursuite du programme d'accès à l'emploi titulaire

Dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Paris de la loi du 12 mars 2012 portant résorption de l'emploi précaire, il est donné acte que la Ville de Paris a plutôt bien traité ce dossier, en concertation avec les organisations syndicales, dans une démarche volontariste en faveur des Personnels, portée par la Municipalité et déclinée dans chaque direction, sous la conduite de la direction des ressources humaines.

Pour parfaire cette action, il reste cependant à consentir un effort significatif supplémentaire pour les agents de nettoyage, y compris ceux travaillant à 62% du temps plein, car c'est manifestement dans cette profession que se situe la précarité. À cet effet, l'UCP s'associe au préavis de grève, pour qu'autour de la table de négociations, un plan et un calendrier soient proposés.

## 4) La réforme de la fonction bâtiment : troisième phase

L'UCP a rappelé sa position dans la déclaration que vous pouvez lire en cliquant sur le lien suivant

- [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=797](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=797)

## 5) La réforme de la fonction géomatique

L'UCP, dans la déclaration dont vous pouvez prendre connaissance en cliquant sur le lien suivant, a rappelé sa position favorable sur le principe, tout en formulant des craintes sur la manière dont elle est mise en œuvre.

- [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=798](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=798)

## 6) La modification de la dénomination de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'encadrement supérieur (DDEEES)

L'imprononçable DDEEES prendra l'acronyme de DAE. Ce nouvel affichage met surtout en exergue les missions de cette direction en charge de l'attractivité et de l'emploi.

Ainsi la DAE a vocation à assurer l'attractivité du tissu économique parisien en contribuant à y attirer des investisseurs, chercheurs et étudiants. L'emploi constitue également un axe fort de l'action de la direction en faveur de la dynamisation du marché du travail parisien et de l'aide au retour à l'emploi.

### *Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail du 8 décembre 2015*

C'est dans un climat tendu au regard du fossé qui se creuse de plus en plus entre l'affichage politique et la réalité du terrain que s'est tenu le Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) le 8 décembre dernier. Il était appelé à se prononcer ou à débattre sur :

1- d'une part, la politique de la Ville de Paris en faveur des agents porteurs de handicap ;

L'UCP a souligné le décalage important qui existe entre les déclarations, les intentions affichées, les données transmises par l'Administration et les réalités vécues par les agents sur le terrain.

Pour l'UCP, il est impératif de mieux préparer l'accueil et l'accompagnement d'un agent en situation de handicap, dans un service, un atelier ... Cette préparation doit se faire avec l'ensemble de l'équipe, car il est parfois nécessaire de revoir l'organisation du travail.

Or, l'équipe ne dispose pas forcément du temps nécessaire pour cela, du fait des réorganisations permanentes, des restrictions d'effectifs, voire des suppressions de postes, pendant que, dans le même temps, le nombre des tâches augmente, et que l'on est soumis au culte de la performance...

Il convient par ailleurs de souligner les délais extrêmement longs qui peuvent s'écouler entre la prescription d'un aménagement de poste par le médecin et la réalisation effective pour l'agent. Quelles qu'en soient les raisons, ces délais ne peuvent avoir qu'un impact négatif pour la santé des agents, pouvant même les mettre, dans certains cas, en grande difficulté.

2 - d'autre part, le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail au titre de l'année 2015 ;

Dans ce rapport, beaucoup d'observations, de rappels et de suggestions liés aux principaux risques professionnels sont faits par le service de la médecine préventive. Ce rapport a le mérite de souligner « à mots couverts » que la Ville de Paris ne serait pas en conformité avec la réglementation sur de nombreux points en matière de santé, sécurité au travail.

Ainsi, sur les risques chimiques et l'amiante, le suivi individuel resterait très perfectible et il semble persister des doutes quant à la remise systématiques d'attestations d'expositions aux agents qui quittent la collectivité.

De même, la mesure des valeurs limites d'exposition et leur respect, le contrôle et la maintenance des installations de ventilation..., ne sont pas encore effectuées systématiquement pour les locaux concernés, malgré la réglementation et les demandes de l'UCP depuis de nombreuses années, d'où des risques pour la santé des agents concernés.

L'UCP a réitéré sa demande d'un engagement ferme de la collectivité sur la date d'effectivité de la mise en œuvre de cette réglementation, dont les manquements peuvent s'avérer si graves.

### 3- Sur le télétravail

L'UCP a rappelé sa position favorable sur le principe du télétravail, tout en indiquant qu'elle sera vigilante quant aux modalités relatives aux conditions de travail qui seront proposées aux agents volontaires pour cette expérimentation.

### 4- sur la création de commissions

L'unanimité syndicale s'est faite autour de la création de trois commissions thématiques au sein du CHSCT :

- Organisation et conditions de travail
- Risques physiques et chimiques, ambiance thermique, hygrométrie,
- Handicap, reconversion, inaptitude.

### Concours

Ont été reçues au concours externe d'**ingénieur hydrologue et hygiéniste** de la commune de Paris, spécialité hygiène, sécurité, santé au travail : Virginie BOUSSARD et Joséphine GERBY.

**L'UCP adresse aux deux lauréates ses plus vives félicitations !**

<p style="text-align: center;"><b>Union des Cadres De Paris</b> 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72</p>
--